

LES NÉGOCIATIONS NATIONALES À LA SÉCU EN 2021



Poursuite des négociations relatives :

à l'aide aux aidants salariés

au système différentiel

à la convention collective des praticiens conseils

~~à la classification des agents de direction~~

~~à la classification des praticiens conseils~~

L'employeur annonce que ces 2 négociations inscrites en 2020 seront clôturées compte tenu du droit d'opposition de la CGT et FO sur l'accord classification des employés et cadres. En effet les propositions pour ces négociations devraient être équivalentes, donc les anti-classification auraient apporté les même réponses.



Négociations obligatoires et accords arrivant à leurs termes, relatifs :

à la négociation salariale 2022 obligatoire

aux annexes de l'intéressement

à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances ou la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

aux mesures de fin de carrière

La CFDT a déjà répertorié quelques axes revendicatifs entre autres sur la protection et préservation de la santé, la conciliation vie privée et professionnelle... (ex : dons de jour, forfait mobilités, rattrapage maternité, congés décès enfants et bénéficiaires, organisation du travail des PFS, forfaits jours, etc...). Liste non limitative !

à la recommandation des opérateurs chargés de mettre en œuvre le régime complémentaires de frais de santé

au choix de l'opérateur de compétence (OPCO) dans le cadre de la formation professionnelle



Négociations proposées et actées par l'employeur, relatives :

à la mise en place de contrats de chantiers

au travail à distance

au travail de nuit dans les Ugecam

L'employeur a retiré sa proposition de négocier un accord de méthode

Cette demande d'anticipation de la négociation de Télétravail a été portée par la CFDT

Négociations revendiquées par la CFDT :

L'augmentation de la prime de départ à la retraite



L'employeur inclut cette demande dans la négociation sur les mesures de fin de carrières.

La diminution du temps de travail de nuit dans les Ugecam et augmentations des indemnités correspondantes



La CFDT inclura ses revendications dans la négociation "Travail de nuit dans les Ugecam".

~~L'augmentation du Ticket Restaurant~~

L'employeur dit non pour 2021. A revoir en 2022

~~La prise en charge des cotisations ordinaires par l'employeur~~

L'employeur dit non car ces dernières devaient être prises en charge par l'employeur dans le cadre de l'accord classification et de l'enveloppe des 80 millions d'euros.

~~La procédure d'alerte~~

L'employeur dit non estimant que cette négociation doit rester au niveau local. Par contre, un bilan de ce dispositif sera présenté lors des INC de chaque caisse nationale.



L'employeur a confirmé que l'enveloppe de 80 millions d'euros est bel et bien perdue ! L'employeur l'a clairement annoncé "il n'y a pas de plan B" et pas de négociation annoncée pour une nouvelle classification au programme des 3 ans à venir ! Et qui sont les grands perdants : tous les salariés qui restent avec la classification actuelle !

La CFDT continuera à défendre les intérêts et le pouvoir d'achat des salariés dans le cadre des négociations à venir. La CFDT fait toujours le choix de la négociation pour que tous les salariés de la Sécurité Sociale bénéficient des avancées obtenues !